

**RÉSOLUTION N° 425**

**RAPPORT BIENNAL 2003-2004 DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL  
DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Treizième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.297(05), « Rapport biennal 2003-2004 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »,

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à la clause neuf du Contrat constitutif du CATIE souscrit entre le Gouvernement de la République du Costa Rica et l'IICA, le CATIE doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Directeur général du CATIE a présenté le rapport biennal de cette institution à la Treizième réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE:

1. De remercier les autorités et le personnel du CATIE pour le document intitulé « Rapport biennal 2003-2004 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ».
2. De féliciter le Directeur général du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour le contenu et la présentation du rapport biennal.